



TREMOUILLE SAINT LOUP

Compte rendu de la séance du vendredi 12 mai 2023

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Guy BOYER, Eliane MAGNY, Samuel AUBERT, Jean-Claude PARREY, Bernadette ROUSSEAU, Alexandre GUILLAUME

Absent : André AUBERT

Secrétaire(s) de la séance : Bernadette ROUSSEAU

Ordre du jour:

1-Transfert des biens de section à la commune

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'article L2411-12-1 du code Général des Collectivités Territoriales qui permet à la demande du conseil municipal que soit prononcé par le représentant de l'Etat dans le département "le transfert à la commune de tout ou partie des biens, droits et obligations d'une section". Monsieur le Maire rappelle que le transfert des biens peut être prononcé lorsque depuis plus de trois années consécutives les impôts ont été payés sur le budget communal. Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la section d'Auzolle Petite-Fourroux n'a pas de revenu depuis des années et que l'intégralité des services fiscaux est réglée par la commune.

Après en avoir délibéré 5 voix Pour et 3 voix Contre (**Samuel AUBERT, Alexandre GUILLAUME, Bernadette ROUSSEAU**) le conseil municipal décide de transférer l'ensemble des biens de section d'Auzolle Petite-Fourroux dans le domaine communal, charge le Maire de lancer la procédure et demande au représentant de l'Etat de prononcer le transfert des parcelles à la commune.

Identification des biens de section transférés à la commune de TREMOUILLE SAINT-LOUP
SECTION D'AUZOLLE PETITE-FOURROUX

SECTION	N°	LIEU DIT	SURFACE
C	1	COMMUNAL LACHAUD	37 A
C	2	COMMUNAL LACHAUD	93 A
C	3	COMMUNAL LACHAUD	1HA 32 A 60CA
C	4	COMMUNAL LACHAUD	51 A 55 CA
C	5	COMMUNAL LACHAUD	15 HA 41 A 55CA
C	143	COMMUNAL LACHAUD	1 HA 79 A
TOTAL			20 HA 34 A 70 CA

2-Demande de subvention pour classe de mer RPI BAGNOLS - LARODDE

Monsieur AUBERT Samuel concerné ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention d'un montant de 262.20 € au RPI BAGNOLS-LARODDE (4 enfants scolarisés).

3-Vente d'herbe

VU, la décision d'entretenir la parcelle D 211 à côté de la mairie, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents, d'encaisser le chèque de Monsieur SERTILLANGE Nicolas d'un montant de 50.00€

4-Location à l'année du gîte 954

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de louer le gîte 954 à l'année pour un montant de 250€ + électricité 20cts le kwh + forfait eau.





Compte rendu de la séance du vendredi 09 juin 2023 sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Andre AUBERT, Guy BOYER, Eliane MAGNY, Samuel AUBERT, Jean-Claude PARREY, Bernadette ROUSSEAU, Alexandre GUILLAUME

Excusés :

Secrétaire(s) de la séance : Bernadette ROUSSEAU

Ordre du jour:

Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élections des sénateurs

M. Bruno EYZAT a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Le maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

Proclamation de l'élection des suppléants

M. PARREY Jean-Claude a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. CONSTANTIN Alexander a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. AUBERT André a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Informations:

Depuis cette année, les composteurs individuels sont mis à disposition sans facturation aux usagers. En contrepartie, ceux-ci doivent suivre une petite formation (une heure environ) d'initiation aux bonnes pratiques du compostage.

Une session de formation/distribution aura lieu:
le lundi 18 septembre à 17h
à la salle des Associations

